

**Département de l'Indre  
Commune de Ceaulmont**

|  |
|--|
| <b>Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2021<br/>Délibérations consultables en mairie du 13 décembre 2021 au 13 février 2022<br/>pendant les horaires d'ouverture de la mairie</b> |
|--|

**L'an deux mille vingt-et-un, le 7 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CEAULMONT, légalement convoqués en date du 30 novembre deux mille vingt-et-un, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.**

**PRÉSENTS :** M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Gilles LOUSTALOT, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, M. Loïc HÉMERY, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, M. Jean-Marc DAVID, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Catherine AUMAITRE, Mme Pascale ADAM.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Julie JAOUEN, Mme Françoise VALENTIN (a donné pouvoir à M. Pierre PETITGUILLAUME)

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme Catherine AUMAITRE  
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du Procès-Verbal du 20 septembre 2021**

Le Procès-Verbal de la séance du 20 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

**Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.**

**1 - Délibération relative à la mise en place des 1607 heures de travail annuel**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique oblige les collectivités à appliquer le temps de travail annuel de 1607 heures. Ces règles seront appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**2- Délibération Création d'emploi d'agents recenseurs**

En vue des opérations de recensement de la population 2022, le Conseil Municipal a décidé la création de 2 postes d'agents recenseurs.

**3 – Adoption d'une décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire expose qu'il manque des crédits nécessaires en opérations réelles de dépenses d'investissement et propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget du Lotissement de l'exercice 2021 :

- 040 (Opération d'ordre) : article 168748 (Apport commune) : - 14 677.20 €
- Opération réelle : article 168748 : +14 677.20 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

#### **4 – Dépréciation pour créances douteuses**

Concernant l'année 2021, le calcul à constituer est le suivant :

| Année        | Dettes au 31/03/2021 | Taux              | Montant recouvré en 2021 | Solde 2021      |
|--------------|----------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|
| Exercice     | Montant              | Taux dépréciation | Montant                  | Montant         |
| 2016         | 168.00 €             | 100 %             | 168.00 € (non-valeurs)   | 0 €             |
| 2017         | 291.06 €             | 100 %             | 291.06 € (non-valeurs)   | 0 €             |
| 2018         | 184.30 €             | 100 %             | 184.30 €                 | 0 €             |
| 2019         | 452.05 €             | 100 %             | 452.05 €                 | 0 €             |
| 2020         | 258.40 €             | 100 %             | 41.00 €                  | 217.40 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>1353.81 €</b>     |                   | <b>1136.41 €</b>         | <b>217.40 €</b> |

Le Conseil Municipal constate un solde de 217,40 € de dépréciation et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 217,40 € au compte 6817.

#### **5 – Délibération relative à la Dématérialisation des Applications du Droit des Sols (ADS)**

Suite à l'obligation de dématérialisation des autorisations d'urbanisme, le conseil Municipal approuve la convention de la Communauté de Communes, service instructeur, qui a proposé l'achat groupé d'une solution logicielle Net ADS dont la participation annuelle sera de 80.61 €

#### **6 – Délibération relative au retrait de 10 communes du Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse – Val d'Anglin**

Les Membres du Conseil Municipal approuvent le retrait du Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin de la commune de BEAULIEU, BONNEUIL, CHAILLAC, LA CHATRE L'ANGLIN, DUNET, MOUHET, PARNAC, ROUSSINES, SAINT-BENOIT-DU-SAULT et SAINT-GILLES.

#### **7 – Remboursement de frais aux Agents Municipaux dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation**

Les frais concernés sont suivants :

- Remboursement des Frais d'hébergement et de repas

| Types d'indemnités | Déplacements Province | Déplacements Paris (intra-muros) | Villes = ou > à 200 000 habitants |
|--------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Hébergement        | 70,00 €               | 110,00 €                         | 90,00 €                           |
| Déjeuner           | 17.50 €               | 17.50 €                          | 17.50 €                           |
| Dîner              | 17.50 €               | 17.50 €                          | 17.50 €                           |

- Remboursement des Frais de transport

| Catégorie (puissance fiscale du véhicule) | Jusqu'à 2 000 km | De 2 001 à 10 000 km | Après 10 000 km |
|---|------------------|----------------------|-----------------|
| Véhicule de 5 CV et moins                 | 0,29 €           | 0,36 €               | 0,21 €          |
| Véhicule de 6 et 7 CV                     | 0,37 €           | 0,46 €               | 0,27 €          |
| Véhicule de 8 CV et plus                  | 0,41 €           | 0,50 €               | 0,29 €          |
|   |                  |                      |                 |

#### **4 – Adoption d'une décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire expose qu'il manque des crédits nécessaires au chapitre 012 en dépenses de fonctionnement au Budget Principal et propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

- Article 615221 – Chapitre 64 : - 8 000 €
- Article 6451 – Chapitre 64 : + 8 000 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

#### **8 – Questions diverses**

- Projet d'acquisition d'un chenil :

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour l'acquisition d'un chenil d'un montant TTC de 1 729.68 €. Le Conseil Municipal juge que le prix est trop onéreux et propose de revoir le projet.

- Projet d'achat de la parcelle A 785 au « Petit Multon »

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle A 785 située à l'entrée du « Petit Multon » qui appartient à Madame BONNIN pour en avoir la maîtrise.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- Financement pour étudiante

La mairie a reçu un mail concernant la recherche de financement d'une étudiante qui a le projet de partir à l'étranger pour quelques mois. Cette étudiante demande si la commune offre des bourses ou aides à la mobilité pour les habitants de Ceaulmont.

Le Conseil a émis un avis défavorable à cette demande. La commune offre une subvention aux centres de formation de la Région Centre pour les étudiants qui y effectuent leur parcours.

- Stop Train

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un mail envoyé par Monsieur MAILLET concernant le manque de participation des élus lors des rassemblements « Stop Trains » en gare d'argenton et informe qu'un retour lui a été fait.

- Eglise de CEAULMONT

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel téléphonique de Monsieur CIOFFI, architecte des bâtiments de France, qui doit réaliser le projet de réfection de l'église. Monsieur CIOFFI préconise de prévoir trois tranches de travaux. Le conseil préfère prévoir cinq tranches pour pouvoir élaborer un budget plus équilibré.

- Travaux de sécurité de la RD 913

Une visite sur le terrain a eu lieu en présence de Monsieur DUBOST, des Représentants du département et de l'Adjoint aux travaux.

Un compte-rendu de cette réunion sera présenté aux élus le mercredi 15 décembre 2021 à 18 H 30 en mairie.

- Colis des Aînés

La distribution des colis aux personnes âgées de plus de 80 ans aura lieu le jeudi 16 décembre après-midi.

- Vœux du Maire

Dans le contexte sanitaire actuel, les vœux du Maire n'auront pas lieu.

- Compte-Rendu des réunions externes

Monsieur Jean-Marc DAVID nous lit le compte-rendu de la réunion de :

- ✓ l'AIDAD qui fera désormais partie de l'ASMAD en raison de problèmes financiers.
- ✓ Du Syndicat Mixte d'Eguzon et sa Vallée : vote des membres du bureau